

Jean-Fabien Spitz, *Le Moment républicain en France*, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 2005, 523 p., 27, 50 €.

Le livre de Jean-Fabien Spitz répond à deux objectifs : tout d'abord, contribuer à l'histoire des idées politiques en reconstruisant un pan important de la théorie politique française, le républicanisme à l'époque de l'affaire Dreyfus ; ensuite, contribuer au débat politique contemporain en montrant que le républicanisme fournit une théorie originale de l'articulation de la liberté individuelle et de l'État, et constitue un troisième terme fécond dans le débat qui oppose libéralisme et communautarisme.

I

Jean-Fabien Spitz propose d'abord de relire les auteurs majeurs de la tradition républicaine en France, sur la période 1894-1914 : Henry Michel, Alfred Fouillée, Léon Bourgeois, Émile Durkheim, Célestin Bouglé. Si les noms sont connus, il faut bien avouer qu'à l'exception sans doute de celles de Durkheim, les œuvres sont rarement lues. Or cette méconnaissance conduit à caricaturer et à biaiser l'image du républicanisme. La lecture qu'en donne Spitz a donc pour but de se démarquer des interprétations proposées par François Furet (dans *Penser la révolution française* ou encore *La Révolution en débat* par exemple) ou Pierre Rosanvallon (notamment *Le Modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*). Le républicanisme qui, dans ces derniers travaux, joue le rôle de repoussoir pour promouvoir une défense du libéralisme, est un républicanisme caricatural et, selon Spitz, peu fidèle à la rigueur théorique des auteurs qu'il présente.

Loin de se ramener au positivisme, au moralisme, ou encore à un centralisme jacobin méprisant l'individu, le républicanisme français serait « profondément, viscéralement, décidément individualiste » (p. 13). Car c'est sur cette question de la place accordée à la liberté individuelle que l'erreur d'interprétation est sans doute la plus néfaste et empêche de mesurer

convenablement l'apport du républicanisme au débat contemporain. Le thème introduit par Furet et développé par Rosanvallon d'un « républicanisme illibéral », repose selon Spitz sur une double erreur de lecture : le républicanisme est assimilé au déni de l'individualisme d'une part ; la liberté n'est comprise que comme indépendance, absence de contrainte conquise contre l'État, et non comme non-domination garantie par l'État, d'autre part. Loin de promouvoir une passion égalitariste absolue qui réduirait à néant la liberté individuelle, ou un moralisme cherchant vainement à ranimer des traditions ou des convictions moribondes, le républicanisme formulé au tournant du XX^e siècle propose au contraire une théorie cohérente de l'articulation de la liberté individuelle et de l'État.

II

Cette controverse sur la place accordée à l'idée de liberté de l'individu par la théorie républicaine permet de mettre en lumière le second enjeu du livre : s'il y a un intérêt à corriger la lecture reçue du républicanisme et à reprendre les œuvres négligées d'Henry Michel, Alfred Fouillée, Léon Bourgeois, Émile Durkheim et Célestin Bouglé, c'est parce qu'elles offrent une alternative forte et cohérente tant au libéralisme qu'au communautarisme, ou plus exactement à toutes les théories qui ne voient de salut que dans le rétablissement d'idées communes fortes. L'objectif de Jean-Fabien Spitz est de montrer que nous disposons, avec la théorie républicaine française, d'une compréhension différente et pertinente de la manière dont peuvent s'articuler défense de la liberté individuelle et rôle de l'État. Reste alors à faire la preuve que la théorie républicaine permet de concevoir l'individualisme et le lien social non pas comme antagonistes mais complémentaires.

S'il faut rattacher le républicanisme français au courant républicain en général, il tient sa physionomie particulière des théories contre lesquelles il s'est constitué dans le contexte français. Trois courants caractérisent principalement ce contexte polémique : l'économisme, sous la forme d'un libéralisme qui se méfie

de la puissance de l'État et conçoit la liberté sous la forme de l'indépendance ; certaines versions du républicanisme qui se rapprochent d'une forme de communautarisme, en soutenant qu'il ne peut exister de lien social véritable dès lors que font défaut des croyances partagées substantielles, et en s'inscrivant en faux contre l'individualisme ; les doctrines inspirées de Spencer ou du darwinisme social qui voient dans la société un organisme dont le plein développement exclut l'égalité des chances prônée par le républicanisme.

En ce qui concerne le premier courant, les républicains s'emploient à montrer que la thèse défendue par le libéralisme est en réalité incohérente : pour aller au cœur de l'argument, les républicains soutiennent que la défense même de la liberté individuelle repose sur l'existence d'une égalité garantie par la puissance publique, bien plus qu'elle ne l'exclut. Selon la formule de Spitz, « sans la puissance publique, la société n'est pas libérale mais féodale » (p. 46). L'opposition entre égalité et liberté posée par le libéralisme est donc trompeuse : l'égalité est *interne* à la liberté. Sans garantie d'une égalité des chances, la liberté des individus disparaît sous le poids des inégalités héritées et des situations objectives de domination. Ce faisant, le républicanisme avance une thèse sur la nature de la liberté et les conditions de son exercice qu'on peut ressaisir à l'aide des concepts proposés par Philip Pettit, lorsque celui distingue une compréhension de la liberté comme indépendance et une compréhension de la liberté comme non-domination. Le problème n'est donc pas que le libéralisme défendrait une liberté « négative » et moderne, quand le républicanisme resterait attaché à une défense obsolète de la liberté positive. En réalité, montre Spitz, les républicains sont également engagés dans la défense d'une liberté négative propre aux sociétés individualistes modernes : en revanche, ils conçoivent cette liberté comme non-domination, c'est-à-dire qu'ils font de l'État la condition de possibilité de la liberté. La liberté ne se conquiert pas contre l'État, mais n'est au contraire possible que parce qu'existe cet organe qui s'oppose aux féodalités par la redistribution des héritages et l'établissement de l'égalité des chances.

Ce faisant, cette conception de la liberté implique également de prendre position sur le rôle de l'État qui ne peut être dans ces conditions un simple miroir

des rapports de force, mais bel et bien une institution autonome définie par une exigence de justice. Dans la conception républicaine, l'État est cet organe des sociétés modernes spécifiquement dévolu à la quête de la légitimité des positions individuelles. Ainsi, « il y a plus et autre chose dans la culture politique républicaine que le fantasme d'une égalité dont la réalisation signifierait l'écrasement de la liberté et des droits de l'individu. Il y a en l'espèce une thèse très puissante sur le fait que l'égalité dans le statut du citoyen est non seulement la condition mais la matière de la liberté dans une société d'individus » (p. 31).

Mais comment peut-il exister une obligation envers l'État dans une société d'individus ? Le défi proposé à la théorie républicaine est alors de réussir à montrer comment peut se constituer un véritable lien social autour de la défense de l'individualisme comme valeur commune. C'est ici que le contexte de formulation des théories républicaines françaises prend toute son importance : l'affaire Dreyfus a pu être lue à l'époque comme le symptôme d'une crise sociale due à l'excès de l'individualisme et au dépérissement des valeurs communes partagées : « La société en poussière, on le sait, est l'une des grandes inquiétudes de la seconde moitié du XIX^e siècle et elle se manifesterà à nu à l'occasion de l'affaire Dreyfus, où de nombreuses voix se feront entendre pour souligner que la crise est due à une insuffisance de sentiment moral, de représentations communes partagées » (p. 284).

Les théories contre lesquelles se construit alors le discours républicain se rapprochent de thèses communitaristes, soutenant qu'il n'y a pas de société, pas de possibilité pour l'État de susciter une véritable obligation, s'il n'y a pas d'abord des valeurs partagées au sein de la communauté. Or, allant sur ce point à l'encontre des opinions reçues sur le républicanisme, Spitz soutient que les républicains comme Durkheim et Bouglé admettent que « les sociétés modernes sont incompatibles avec une conscience collective forte, et [qu']on ne pourrait recréer cette dernière qu'au prix du sacrifice de la civilisation elle-même » (p. 43). Si pourtant le républicanisme accorde à l'État un rôle fondamental dans la réalisation des conditions de la liberté individuelle, il lui faut montrer comment

cet État peut réussir à véritablement *obliger* les individus, à susciter en eux le sentiment d'un devoir.

La réponse républicaine à ce défi peut se formuler de deux manières. L'une se trouve dans l'œuvre de Bourgeois, avec la notion de « quasi-contrat ». Du seul fait que l'individu n'existe que par son inscription dans un corps social, il se trouve redevable à son égard : parce que l'État garantit par l'égalité des chances la liberté individuelle, l'individu se trouve en retour engagé envers lui, il contracte une « dette sociale ». Le « simple fait d'être membre d'une association ainsi marquée par l'indépendance revient à s'engager implicitement envers tous les autres membres » (p. 200). Cette dette vaut contrat, vaut engagement. Un individualisme cohérent doit donc reconnaître sa dépendance à l'égard de l'État.

L'autre formulation prend une forme plus paradoxale à première vue : c'est l'idée de « l'individualisme comme lien moral des sociétés modernes » (p. 321). Nul besoin de chercher dans des traditions communes ou des croyances substantielles partagées le fondement du lien social : l'individualisme lui-même, rigoureusement compris, suffit à assurer ce lien des individus entre eux par la médiation de l'État. Telle est la thèse que Spitz met en lumière dans l'œuvre de Durkheim notamment. C'est dans le respect même pour l'individualisme que se trouve le fondement véritable du lien social dans les sociétés modernes. Ce qui lie les individus, c'est leur conviction commune que l'État est le garant de leur liberté, par son engagement envers une réelle égalité des chances qui seule peut lui donner corps. La théorie républicaine présente donc, selon Spitz, une articulation originale et efficace des idées de liberté individuelle, légitimité des inégalités, engagement en faveur de l'égalité des chances, lien social et obligation politique.

Car ce que montre bien l'œuvre de Durkheim, c'est que l'anomie constatée dans les sociétés modernes n'est pas l'effet de l'individualisme mais de son inachèvement : c'est parce que se reconstituent des féodalités qui biaisent l'égalité des chances que l'individualisme devient anarchique. « A nouveau nous comprenons que ce qui ronge les sociétés contemporaines, contrairement aux prétentions des communautariens de tout poil qui voudraient voir restaurer une

unité de conscience forte, ce n'est pas l'individualisme mais l'inachèvement de l'individualisme » (p. 294). Le républicanisme français fait donc le pari que l'individualisme est en lui-même un lien social suffisamment puissant pour garantir l'attachement et la loyauté des individus envers le tout.

Reste enfin au républicanisme à prendre position contre les théories inspirées du darwinisme social qui critiquent les ambitions d'égalité des chances comme autant d'entraves à la poursuite d'un développement sain des sociétés. Or, si un républicain comme Henry Michel argumente d'un point de vue exclusivement moral, en faisant du développement des potentialités de l'individu un bien *en soi* qu'il convient de poursuivre, les autres auteurs qu'expose Spitz cherchent à combattre les thèses du darwinisme social sur leur propre terrain en adoptant un point de vue scientifique sur le développement des sociétés. « D'Alfred Fouillée à Célestin Bouglé en passant par Bourgeois et Durkheim, c'est donc un même projet philosophique qui se dessine : présenter la république et l'égalité des chances comme la vérité et la réalisation ultime de la société de liberté ou de la société des individus » (p. 112). Le républicanisme a pour tâche de montrer que l'égalité des chances ne s'oppose pas au développement de la société des individus, mais en est au contraire le véritable accomplissement.

Un des auteurs majeurs auxquels les républicains s'opposent est alors Spencer, qui soutient que le progrès de l'individualisme dans les sociétés n'est compatible qu'avec un effacement de l'organe central : le développement des potentialités des individus et la complexification des rapports sociaux ne seraient concevables qu'au prix de la réduction du rôle de l'État à la portion congrue. Or, ce que Durkheim ou Bouglé, notamment, tentent d'établir, c'est l'idée qu'au contraire, dans les sociétés modernes, complexification et intégration vont nécessairement de pair : on ne peut concevoir de différenciation et de division des fonctions, que si parallèlement s'affirme l'organe central qui organise, articule, ordonne ces différentes fonctions. Le thème durkheimien de la société « organique » indique précisément cette idée que la différenciation des organes suppose leur intégration. Il s'agit ici d'une thèse sur la nature de l'évolution des

sociétés : les progrès de l'indépendance vont de pair avec ceux d'une certaine forme de dépendance : « dans les sociétés modernes, l'indépendance individuelle n'émerge que dans un contexte d'interdépendance croissante. Appartenance à un organisme fortement intégré et indépendance individuelle sont donc les deux faces d'un seul et même processus et, dans la mesure où l'individualité, loin de préexister au groupe et d'en être indépendante, en résulte, il n'est nullement contradictoire, bien au contraire, d'affirmer conjointement que les citoyens de la société moderne sont des individus libres *et* qu'ils ont des obligations à l'égard de l'ensemble dont ils sont membres » (p. 179).

Ces différentes thèses républicaines se résument dans une affirmation sur la nature et le rôle de l'État : celui-ci ne peut être compris comme un simple arbitre des conflits, il ne peut être simplement le miroir des différents intérêts présents au sein de la société. Il y a une autonomie du politique, qui constitue un lieu privilégié de prise en compte des exigences de justice. Dire cela, c'est s'opposer à une thèse selon laquelle la véritable liberté ne pourrait venir que d'une organisation spontanée de la société civile. Le républicanisme s'oppose à cette thèse d'une organisation spontanée du social : « offrant une version plus subtile de la thèse rousseauiste, les philosophes républicains du tournant du siècle montrent que, hors de la citoyenneté abstraite et de l'égalité des chances, il n'y a que des groupes concrets, figés, fermés sur eux-mêmes, des féodalités où la domination est réelle et l'égalité imaginaire » (p. 36). La société civile indépendamment de la puissance publique n'est pas en mesure de briser ces féodalités. Seul l'État peut avoir spécifiquement en charge la justice, c'est-à-dire l'éradication des inégalités illégitimes par le biais de l'égalité des chances.

Mais cette thèse forte prête le flanc à deux types de critiques, qui touchent toutes deux à la possibilité effective de l'attachement des individus à l'État par la seule notion de la défense de l'individualisme.

La première critique peut apparaître comme un problème pratique dans la discussion du solidarisme de Léon Bourgeois : selon Bourgeois, si l'individualisme peut être au fondement du lien social, c'est parce que l'individu lui-même ne doit son existence qu'à l'existence préalable du tout. Il se trouve

donc d'ores et déjà engagé dans des relations de devoir : il se trouve débiteur de l'État et de la société. Mais comment mesurer la dette de chacun ? Comment évaluer dans l'existence et le développement des potentialités de chaque individu, la part qu'il doit à des ressources sociales, et la part qu'il ne doit qu'à lui-même : quand pourra-t-on considérer à juste titre qu'il a suffisamment payé son écot ? D'autre part, quelles sont les inégalités qui sont considérées comme illégitimes et contre lesquelles l'État doit lutter par des mécanismes capables d'assurer une véritable égalité des chances ? Assurément, les inégalités des héritages, matériels ou culturels, appellent à l'évidence une redistribution pour répondre à l'exigence de justice. Mais faut-il considérer, par exemple, que les différences de talents innés sont également arbitraires, et qu'à ce titre, elles constituent également des inégalités illégitimes contre lesquelles l'État doit réagir ? En effet, les plus doués ne pourraient-ils pas alors répliquer à raison qu'une redistribution consisterait à les exploiter au bénéfice des moins doués ? La question se pose de savoir comment on peut dans les faits établir un consensus sur les inégalités qui sont jugées illégitimes, et celles qu'on juge, en un certain sens, « méritées ». Se confrontant à ce problème, Durkheim lui donne une réponse quelque peu désabusée : les sociétés modernes individualistes ne peuvent selon lui aboutir au même degré de consensus que les sociétés traditionnelles. « La solution d'équilibre se trouve donc nécessairement entre les deux extrêmes qui, en fait, se rejoignent : d'un côté, une société fortement inégalitaire qui accepte sans état d'âme la transmission héréditaire des patrimoines et différentes formes de discordance grossière entre les aptitudes personnelles et les avantages possédés ; de l'autre côté, une société qui aurait poussé l'égalitarisme si loin qu'elle prohiberait tout avantage non mérité, non seulement la richesse héritée, mais aussi les avantages résultant de talents ou de mérites supérieurs, au nom même de l'égalité de traitement » (pp. 305-306). Mais cet équilibre ne saurait réunir l'assentiment de tous les individus : dans cette analyse, un certain degré d'anomie semble inhérent à la société des individus.

La seconde critique tient à la place assignée par le républicanisme aux corps intermédiaires. D'un côté, le républicanisme semble redouter dans tout

corps intermédiaire la reconstitution d'une « féodalité », selon le terme qu'emploie Jean-Fabien Spitz, introduisant un biais illégitime dans les conditions des individus. D'un autre côté, comme Durkheim le reconnaît, le face à face de l'État et de l'individu, dans des sociétés complexes, risque d'atteindre un degré d'abstraction tel qu'il le rend tout à fait incapable de lutter effectivement contre les inégalités instituées. L'exigence de médiations s'impose donc pour rendre effective la volonté d'égalité des chances : « l'union de l'ensemble des individus qui composent une grande nation au sein d'un État qui poursuit un idéal de justice sociale risque d'avoir des effets d'intégration trop faibles pour prévenir les effets anomiques » (p. 338). Mais comment distinguer alors entre des corps intermédiaires capables de promouvoir l'exigence de justice, et des féodalités qui au contraire l'entravent ?

Le républicanisme affirme donc à la fois que le seul lien des individus dans les sociétés modernes, la seule croyance commune qui puisse exister, est celle de la valeur de l'individu ; et que pourtant cette union, au sein d'une grande nation moderne, risque d'avoir des vertus intégratrices trop faibles, et que des corps intermédiaires doivent donc nécessairement assurer la médiation de l'individu à l'État. Comment dire à la fois avec Durkheim que « le respect mutuel de notre personnalité est le seul lien qui nous unit » (p. 330), et souligner en même temps le besoin de corps intermédiaires et d'instances décentralisées qui relaient l'exigence de justice portée par l'État ? L'opposition farouche du républicanisme que décrit Spitz aux théories de type communautariste semble trouver ici sa limite pratique.

La lecture du livre de Jean-Fabien Spitz s'impose par la manière remarquable dont il remplit les deux objectifs fixés au départ. Il offre une contribution essentielle à l'histoire des idées politiques françaises, en écrivant ce chapitre de l'histoire de la théorie politique républicaine, jusqu'à présent analysée surtout dans sa branche anglo-saxonne. Ensuite, même si la discussion peut s'ouvrir sur ce point, il souligne la pertinence contemporaine de la position républicaine en présentant avec force la thèse d'un individualisme capable de fonder le lien social, puisqu'il trouve les conditions de sa réalisation dans

l'engagement de l'État envers l'égalité des chances : « La philosophie politique de la défense républicaine prend donc position dans un dilemme fondamental pour toute société des individus : l'ordre politique des sociétés libérales est-il obligatoire parce qu'il est consenti ou parce qu'il est juste ? » (p. 457).

Solange Chavel